

## ANIMATIONS DANS LE CADRE DU TOUR DE FRANCE LE 5 JULLET 2025 Parking place du Général de Gaulle

## Stationnement Réglementation temporaire

## Arrêté n°2025-568

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande des services Vie Sportive et de la Police municipale mutualisée d'Armentières-La Chapelle d'Armentières,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de Police,

Considérant qu'en raison des animations organisées à l'occasion du Tour de France place du Général de Gaulle le 5 juillet 2025, il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles en matière de circulation et de stationnement afin d'éviter les accidents,

## **ARRETONS**

ARTICLE 1<sup>er</sup>: LE 5 JUILLET 2025 de 13 h 00 à 23 h 00, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant, sous peine de mise en fourrière sur le parking de la place du Général de Gaulle, en raison de l'organisation d'un concert et d'une guinguette.

ARTICLE 2 : LE 5 JUILLET 2025 DE 10 h 00 à 18 h 00, la circulation des vélos et BMX sera autorisée sur le parvis de la place du Général de Gaulle (Hôtel de Ville) durant l'animation précitée.

ARTICLE 3: Les dispositions du présent arrêté seront signalées par des panneaux réglementaires et des barrières disposés, 48 heures auparavant, aux endroits appropriés, par les services municipaux.

ARTICLE 4: Les véhicules qui dérogeront aux règles de stationnement pourront être déplacés et mis en fourrière aux frais des propriétaires. Les infractions seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6: Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Police, et tous agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général Adjoint de Servic

Christophe CARRE

Armentières, le 25 juin 2025 signé: Hugues QUESTE

Adjoint au Maire